



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°5

CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX

Le 25 Janvier 2013

Salaires 2013 : Accord unanime !

Comme dans bon nombre de branches professionnelles, ce début d'année est principalement consacré aux négociations des salaires minima, suite à l' « extraordinaire » hausse du SMIC de Janvier 2013 de...0,3% et ce, conformément à la loi Warsmann qui stipule que le premier coefficient de chaque grille salariale ne doit pas se trouver en deçà du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.

Cette troisième semaine de Janvier s'est donc tenue la négociation sur la revalorisation des salaires dans la branche des Cuir & Peaux.

Nous avons, au cours de cette réunion, tenu à rappeler que si notre Organisation Syndicale, après avoir signé deux accords salariaux successifs, avait choisit de ne pas valider celui de Juillet 2012 qui faisait suite à la revalorisation du SMIC et au fameux « coup de pouce » octroyé généreusement par le gouvernement, cette décision était due en grande partie à la perte des 0,6% (coup de pouce), qui n'avaient pas été pris en compte, ce qui, de fait, allait assurément amener à un tassement de la grille.

La Chambre Patronale semblant prendre note de cette réflexion nous a, dans la foulée, informés de la situation conjoncturelle de la profession, où, une fois n'est pas coutume, aucune fermeture d'entreprise n'a eu lieu en 2012, ni même une quelconque baisse d'effectifs, il faut le souligner, surtout en ces temps difficiles.

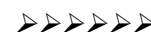
Après un tour de table où chaque Organisation Syndicale a fait état de ses propositions, **FORCE OUVRIÈRE** a revendiqué une augmentation de 2,5% de la valeur du point servant au calcul des salaires conventionnels pour les ETAM et cadres par rapport à la grille de Janvier 2012, et d'impacter ce même pourcentage sur les quatre premiers coefficients de cette même grille.

Le patronat a donc proposé une hausse des salaires comme suit :

1^{ère} proposition :

- K 135 (OS1) : Taux horaire à 9,43€ soit 1 430,25€
- K 143 (OS2) : Taux horaire à 9,56€ soit 1 449,97€
- K 155 (OQ) : Taux horaire à 9,93€ soit 1 506,08€
- K 170 (OHQ) : Taux horaire à 10,64€ soit 1 613,77€

Valeur de point : 8,55€





Suite au refus des cinq Organisations Syndicales de valider cette proposition, qui ne répondait que partiellement à notre demande, la Chambre Patronale, après une suspension de séance, nous a fait une seconde et **ultime proposition** :

Au 01^{er} Janvier 2013 :

Catégorie	Coefficient	Taux horaires en €	Salaires Bruts mensuels en €
OS1	(135)	9,48€ / h	= 1 437,83€ / mois
OS2	(143)	9,61€ / h	= 1 457,55€ / mois
OQ	(155)	9,98€ / h	= 1 513,67€ / mois
OHQ	(170)	10,69€ / h	= 1 621,35€ / mois

Valeur du point mensuel : 8,59€

Pour notre Organisation Syndicale, l'augmentation de 2,3% de la valeur du point et des quatre premiers coefficients depuis le 01^{er} Janvier 2012, dont + 0,9% à partir de Juillet 2012, répond en partie à notre demande initiale, évitant ainsi un tassement de la grille, tout en respectant une grille hiérarchisée.

De ce fait, **FORCE OUVRIÈRE validera cette proposition patronale** qui comprend également une clause de revoyure, si le rythme de l'inflation venait à s'accroître au cours des prochains mois.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>